

Ville de Chevreuse

Février 2023

Réseaux sociaux de la Ville Charte de Modération





Objectif de de charte de modération

La Ville de Chevreuse (département des Yvelines) dispose de plusieurs réseaux sociaux dont la Mairie de Chevreuse est le propriétaire exclusif, l'unique animateur par ses publications, l'unique modérateur et l'unique gestionnaire.

Réseaux sociaux de la Ville de Chevreuse :

- Un compte/profil Facebook, sa page Facebook et son Groupe associés.
- Un compte/profil Facebook dédié à l'ALSH (le Centre de Loisirs).
- Un compte/profil Twitter.
- Un compte Instagram et un espace de photos en ligne.
- Un compte YouTube et un espace de vidéos en ligne.

Les réseaux sociaux de la Ville de Chevreuse ont pour objectif de proposer un espace dédié à l'actualité et aux événements proposés par la Ville de Chevreuse et plus généralement sur la vie locale. Ils permettent aussi de communiquer des informations sur les services publics de la Ville. Ils sont un support de communication dans le prolongement du Site Internet de la Ville et de son Magazine Municipal.

Toute demande de renseignements ou de précisions par rapport aux événements communaux, toute interpellation des services ou des élus doivent être adressées à la Mairie via le Site Internet de la Ville <https://www.chevreuse.fr> ou par mail sur mairie@chevreuse.fr ou directement en Mairie ; afin d'être orientées vers les services compétents.

Dans la présente charte les termes « utilisateur » ou « utilisateurs » définissent au sens large tout abonné ou tout contributeur ou tout internaute ou tout usager, de quelque nature que ce soit.

La présente charte de modération a été élaborée afin de préciser aux utilisateurs des réseaux sociaux de la Ville de Chevreuse les conditions de consultation et d'interaction sereines, pertinentes, optimales, conviviales, tolérantes, respectueuses, courtoises et de politesses.

Les contributions sur les réseaux sociaux de la Ville de Chevreuse font l'objet d'une modération a posteriori, c'est-à-dire après leur publication. Les contributions sont susceptibles d'être contrôlées par le modérateur de la Mairie de Chevreuse à la suite de leur publication. Toute contribution qui ne respecterait pas la présente charte de modération dont ses règles énumérées, sera susceptible d'être supprimée discrétionnairement, sans préavis et sans en informer leur auteur qui pourront éventuellement en être aussi sans préavis écarté et banni au sens de « **blocage de commenter** ».

L'utilisateur par ses libres contributions, du fait « d'aimer, consulter, suivre, interagir, commenter, relayer, citer, nommer, transférer » les publications des réseaux sociaux de la Ville de Chevreuse, accepte pleinement et sans aucune réserve la présente charte de modération et ses règles énumérées et s'engage à la respecter lors de chacune de ses visites sur ces réseaux sociaux.



Règles de modération

Les règles ci-dessous, non exhaustives, s'appliquent à tous les réseaux sociaux de la Ville de Chevreuse.

Les règles de modérations sont de veiller à la qualité des débats et au respect mutuel. La Mairie de Chevreuse peut être amenée à retirer toute contribution ou tout propos illicite ou contraires aux usages mentionnés ci-dessous.

Dans l'énumération des règles de modérations ci-après, le terme « **publication** » définit au sens large tout « message, commentaire, avis, publication, note, émoticône », émis par un tiers sur les réseaux sociaux de la Ville de Chevreuse.

- Les contributeurs s'engagent à respecter les conditions générales d'utilisation des éditeurs qui régissent les interactions entre les utilisateurs et les sites communautaires de leurs réseaux sociaux.
- La déclaration des droits et obligations des éditeurs des réseaux sociaux s'applique à tous les utilisateurs de ces réseaux sociaux.
- Pour certains réseaux sociaux, leur modération automatique peut avoir été activée et s'applique donc avant toute publication. Cette fonctionnalité supprime les messages que la plate-forme des éditeurs respectifs considère être du spam. De plus, le filtre à injures peut avoir été activé. Une liste d'insultes les plus violentes est enregistrée et si un ou plusieurs des mots sont écrits, le filtre empêche la publication à priori.
- La publication d'un contenu vaut reconnaissance du caractère public. En tant qu'utilisateur, vous êtes responsable de vos publications. Il vous est donc déconseillé de publier des données à caractère personnel telles que coordonnées personnelles, courriel, adresse postale, téléphone, etc.
- Respectez la vie privée d'autrui ; il est interdit de publier le numéro de téléphone, l'adresse électronique ou postale d'autrui. Il en va de même pour des informations ayant trait à la vie privée de quelqu'un et notamment de sa famille. Ce type de publication sera supprimé.
- Exprimez-vous poliment et dans un langage compréhensible par tous.
- Utilisez la langue française.
- Seules les publications en lien avec les sujets abordés, exempts de publicités ou de liens vers des sites qui n'entreraient pas dans les thèmes de conversation, seront acceptées.
- N'entamez pas de discussions hors sujet (vos publications doivent être en accord avec le sujet proposé) ou à caractère privé ou de militantisme.
- Les publications qui porteraient atteinte ou seraient susceptibles de porter atteinte à l'image ou à la réputation d'une marque, d'une personne physique ou morale ou de toute organisations seront supprimées et leurs auteurs seront susceptibles d'être bannis.
- Les publications postées plusieurs fois et contenant exactement le même contenu sont prohibées et pourront être supprimées.
- Les publications comportant une majorité de MAJUSCULES ou en langage dit SMS, pouvant être perçues comme agressives sont à éviter et pourront être supprimées.
- Les critiques ou les publications sur la modération doivent être effectuées en privé.
- Toute publication ayant un caractère politique ou militantisme ou partisan sera supprimée.
- Toute publication ayant un caractère d'attaque personnel ou dénigrant à l'égard des femmes et hommes politiques et élu(e)s ou du personnel communal, sera supprimée.
- Une attention particulière pourra être observée pour les faux profils et les groupes anonymes. Dans ce cas, une demande d'identification pourra être adressée via les éditeurs respectifs des réseaux sociaux de la Ville de Chevreuse aux intéressés pour confirmer leurs identités. A défaut de réponse, la Mairie de Chevreuse se réserve le droit de bannir ces profils/groupes de ses réseaux sociaux.



- Respectez la loi : les activités illégales sous toutes leurs formes, notamment la copie ou la distribution non autorisée de logiciels, de photos et d'images, le harcèlement, la fraude, les trafics prohibés, la diffamation, la discrimination raciale, l'incitation à la violence ou à la haine sont interdites, y compris si vous vous exprimez sous un pseudonyme. La diffamation, l'injure et les propos obscènes sont interdits. Le sont également : le prosélytisme religieux ou les attaques envers une religion, la violence ou l'incitation à la violence, les propos racistes ou xénophobes, la pornographie, la pédophilie, le révisionnisme et le négationnisme. Les commentaires dont le contenu serait contraire aux droits d'auteur ou droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit des marques, au droit au respect de la vie privée ou toute publication qui enfreindrait toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur seront également supprimés.

Modalités de la charte de modération

En aucun cas la Mairie de Chevreuse ne pourra être tenue pour responsable des publications déposées sur ses réseaux sociaux par des tiers de quelque nature que ce soit.

Il est rappelé que l'ensemble des données personnelles des utilisateurs étant collectées et conservées par les éditeurs des réseaux sociaux, chaque utilisateur souhaitant exercer, conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 comportant notamment les dispositions relatives aux « marges de manœuvre nationales » autorisées par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), son droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant, devra s'adresser directement aux éditeurs concernés.

Les publications par la Mairie de Chevreuse sur ses réseaux sociaux sont uniquement à titre purement informatif. En conséquence, l'utilisation des informations et des contenus disponibles sur les réseaux sociaux de la Ville de Chevreuse, ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité des services de la Mairie de Chevreuse.

Dans la mesure du possible, les rubriques « A propos » de chacun des réseaux sociaux de la Ville de Chevreuse mentionnera l'application de cette charte de modération et en donnera le lien d'accès sur le Site Internet de la Ville.

La Mairie de Chevreuse se réserve le droit de modifier les termes, conditions et mentions de la présente charte de modération à tout moment sans avis préalable. Il est donc conseillé aux utilisateurs de consulter régulièrement la dernière version de cette charte disponible sur le Site Internet de la Ville <https://www.chevreuse.fr>

Url d'accès aux réseaux sociaux de la Ville de Chevreuse

- Facebook <https://www.facebook.com/78460chevreuse>
- Facebook <https://www.facebook.com/vismaviedanim>
- Twitter <https://twitter.com/78460chevreuse>
- Instagram <https://www.instagram.com/78460chevreuse>
- YouTube <https://www.youtube.com/channel/UCmOSvZUVd-fCiPPOo9UZgIw/videos>

FIN DU DOCUMENT